L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX : Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 10 FEVRIER 1866. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS : SAMEDI MATIN, 10 FEVRIER.

TARIF D'ANNONCES.

	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	1 année
1 carré	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
2 carrés	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
3 carrés	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
4 carrés	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
5 carrés	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
6 carrés	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
7 carrés	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
8 carrés	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
9 carrés	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
10 carrés	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
11 carrés	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
12 carrés	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Les annonces en sus, [illegible] 50 la ligne.

Les annonces en sus, dans le page [illegible], prélevant 50 la ligne.

Les annonces transitoires, [illegible] 1 fois, $1 50 la ligne pour la première insertion, et 75 CENTS la ligne pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale prélevant $1 50 la ligne pour chaque insertion.

Les annonces judiciaires pour [illegible] prélevant [illegible] pour chaque insertion.

Les [illegible] Républicain et [illegible] les Démocrates, [illegible] 10 CENTS la ligne pour chaque insertion.

Les [illegible] Ecritures publiques [illegible] $1 50 la ligne pour chaque insertion.

Les [illegible] Ventes [illegible] $1 50 la ligne pour chaque insertion.

Tout [illegible] payés d'avance.

Les [illegible] des [illegible] payés d'avance.

Abonnés des campagnes.

Les personnes habitant la campagne qui désireraient s'abonner à l'Abeille peuvent le faire en nous adressant simplement, dans une lettre cachetée à la poste, leurs noms et l'indication du bureau de poste où doit être servi le journal. Il va sans dire que le montant de l'abonnement est payable d'avance en billets de la ville ou des Etats-Unis. Il est d'ailleurs dans des lettres renfermant de petites valeurs d'argent, qu'on ne risque presque rien à placer un billet dans une enveloppe.

Nous recevons des abonnements à l'édition quotidienne de l'*Abeille* pour trois mois et plus, à raison de trois piastres par semaine ; et à l'édition hebdomadaire, pour six mois et plus, à raison de deux piastres et demi le semestre.

VENTES A L'ENCAN DU JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le shérif.—A la Bourse des Négociants et des Etrangers, au terrain en face-berge Tivoli, vers Bienville, [illegible] Bienville, [illegible] Quarantaine District, dans l'état brûlé par [illegible] Jackson, Philips, Drysdale et Lamontagne ; [illegible] des actions de [illegible], [illegible], [illegible], [illegible], [illegible].

Par [illegible] Terrebonne de prix.

Par R. M. Jacobs.—A la Bourse des Négociants et des Etrangers, au terrain dans le Troisième District, face à la rue Hastings, avec une maison en briques, trois pièces [illegible] Jackson, Bienville, Tremoulet District.

Par R. E. Murphy.—Au magasin de rue des Magnolies, au grand hôtel, Victoria, du pays et [illegible] quatre-vingt.

Par Walker et Beckwith.—A la Bourse des Négociants et des Etrangers, des propriétés [illegible] et [illegible].

Par G. R. Fortier.—A la Bourse des Négociants et des Etrangers, une gaîne confortable [illegible] et en bois, rue Bienville, entre Bourgogne et Bienville.

Par R. Desmarais.—A la Bourse des Négociants et des Etrangers, [illegible] à Algier, la petite [illegible] Fanny.

Par R. Orleans.—A la Bourse des Négociants et des Etrangers, [illegible] de terre cultivable [illegible] et Bienville, avec bâtisses [illegible] maison rue Crage, et un lot de terre rue Lapeyre. Aussi, un lot de terre rue Dauphine, face à la rue des Français.—Une jolie [illegible] en briques, rue Marigny, [illegible] parfaite rue Lesseps, Quatrième District. De plus, à l'office de MM. Lebeau, successeurs de Louis et Bourbon, rue Chartres.

Par C. E. Gruvier et Co.—A la Bourse des Négociants et des Etrangers, deux magasins de prix, confortables à vendre [illegible] à l'angle des rues Vieilles Levée et Bourbon. Une belle maison en bois rue d'Esplanade, entre Clairborne et Derbigny, et un autre rue Derbigny.

Par Fortuné Aldrich.—A 10 heures à domicile, en magasin de M. de Pérot, 41 rue Royale, de beaux tableaux à l'huile et de prix.

Par G. De Pérot.—A la Bourse des Négociants et des Etrangers, maison, cottage (chaîne) confortables et [illegible] de l'Hôpital, rue Gentilly, Deuxième District, une belle maison en bois rue d'Orléans, entre Claiborne et Derbigny, et un autre rue Derbigny.

Par Fortuné Aldrich.—A 10 heures à domicile, en magasin de M. de Pérot, 41 rue Royale, de beaux tableaux à l'huile et de prix.

Par G. De Pérot.—A la Bourse des Négociants et des Etrangers, maison, cottage (chaîne) confortables et [illegible] de l'Hôpital, rue Gentilly, Deuxième District, une belle maison en bois rue d'Orléans, entre Claiborne et Derbigny, et un autre rue Derbigny.

Par M. Bennett.—A un salle d'encan, rue du Canal, de l'argenterie de plusieurs prix.

Par Thomas Cowan et Co.—A la Bourse des Négociants et des Etrangers, des drays, une voiture, trucks, balances, harnais, &c. En un Union, vers bonnes, coffre-fort, [illegible].

Par R. Bagot et Co.—A leur salle d'encans, marchandises variées, chemises et chapeaux.

Par J. G. Blake.—A un salle d'encans, marchandises diverses, chapeaux et chaussures.

Par J. F. Bellemare.—A la Bourse des Gravier, bière, vin rouge, fruits à l'eau de vie, &c.

Aussi, et en même endroit.—Belle chaise, fruits en [illegible], [illegible], [illegible].

Par F. Fernandez.—A son magasin, [illegible] chaussures, bottes, [illegible].

Par C. Valentin.—Rue Canal, entre Chartres et Levée, [illegible] de [illegible], [illegible] et [illegible].

Aussi.—Mardi 20 et 21 de 10 à 3 heures, [illegible] Bourbon, entre Bienville et Conti.

Par M. Campbell, commissaire-priseur.—Aujourd'hui, [illegible], entre St. Pierre et Toulouse, au lot de terre.

Par Vincent et Co.—Au No 11 de la rue de Chartres, [illegible] meubles, jouets, [illegible].

La base de l'impôt direct.

Nous avons démontré l'injustice de l'amendement constitutionnel récemment voté par la Chambre, à Washington, et que a pour objet de changer la base de la représentation. Le changement proposé consiste, particulièrement, et non pas nous ajouter particulièrement, en un système politique établi sur le principe des compensations et ayant en vue de maintenir une sorte de position entre les charges financières d'un Etat vis-à-vis du gouvernement fédéral et en part de droits politiques. Les inégalités existant dans cette sorte de répartition mêmes se compensent l'une par l'autre, et n'est ce qui les rend tant acceptés jusqu'à présent sans murmures par les différents Etats de l'Union, bien qu'il en fût résulté d'assez étranges anomalies. Ainsi l'Etat de New York avec une population de 3,880,735 habitants n'avait droit qu'à deux sénateurs au Congrès tout comme le dernier des territoires admis comme Etat avec une population de 60 ou 80 mille habitants. Ainsi, le Rhode Island avec une population de 1,085,832 et une richesse de $1,249,509,[illegible] n'a payé que $1,249,758 de l'impôt direct tandis que trois Etats de l'Ouest, le Michigan, le Wisconsin, et l'Iowa avec une population de 2,189,207 et une richesse de $554,845,677 seulement ont payé $1,072,[illegible]. Si l'impôt était réparti suivant la richesse, les trois Etats de l'Ouest seraient en, à payer $1,[illegible] de plus que l'Etat de l'Ouest seulement [illegible].

Nous pouvions multiplier les exemples à l'infini ; mais qui précédent suffisent pour montrer l'injustice de cette répartition. Mais, comme nous le disions en commençant, ces inégalités disparaîtraient d'elles-mêmes, ou du moins se compenseraient les unes par les autres dans la droite de répartition. Il n'en est pas de même du système différentiel dans lequel on veut entrer. Les Etats les plus riches ne seront point [illegible] qu'ils peuvent retirer de la part politique de leurs richesses en changeant la base de la répartition. Il est bien évident qu'il ne sera plus les plus riches de l'Union seront les [illegible] l'impôt [illegible] le qui résulte du système fiscal adopté précédemment.

Ce n'est pas tout encore. Les différents Etats à ceux-ci [illegible] seraient [illegible] dirigé, se [illegible] différentes [illegible] de l'impôt, basée sur la population, qu'ils voudraient payer pour, par [illegible], une valeur de trois à quatre millions qui formait peut-être un tiers de leur revenu total d'après l'ancienne. Tout en parlant d'un côté un certain nombre de représentants [illegible] qui resteront pas moins imposés en raison de leur population totale ; et ils sont doublement frappés dans leurs droits politiques et dans leurs intérêts pécuniaires. Tel est l'esprit de justice qui anime le Congrès des Etats du Nord, assemblé en octobre à Washington sous le nom de Congrès des Etats-Unis, à l'endroit des trois Etats du Sud conquis et traités comme des vaisseaux taillables et corvéables à merci.

ORDRE IMPORTANT DU TRESOR.

On verra par l'ordre suivant, adressé au collecteur de notre douane, M. Kellogg, que toutes les restrictions ou conditions [illegible] l'importation du coton et d'autres marchandises sont levées et que les collecteurs de la taxe du revenu de l'intérieur sont désormais chargés de remplir leur mission sous le secours des officiers des douanes.

Département du Trésor,
Commissaire du bureau des Douanes.
13 janvier, 1866.

[Circulaire]

Monsieur.—Toutes les restrictions établies sur les rapports commerciaux et les règles qui établissaient ces restrictions, datées du 9 mai 1865, sections 6, 9 et 11, chapitre 80, les officers de douane et autres agissant comme officiers de douane d'exiger, avant de permettre l'embarquement d'aucun article, une preuve satisfaisante que sur toutes les marchandises ainsi embarquées les taxes et les droits requis par la loi et ses règlements, ont été payés ou obtenus donnés pour le paiement, ayant été levées par la lettre du Secrétaire du Trésor, adressée à M. Dennison sous la date du 9 courant.

Vous permettrez, en conséquence, librement l'embarquement des articles et expédition des navires de vos districts, sans autres restrictions que celles qui sont prescrites par les règlements de douane.

Toutes collections du revenu de l'intérieur, des taxes ou droits et tous les droits en connexion avec la collection des dits droits et taxes seront faites strictement et exécutées par les officiers du revenu de l'intérieur.

Très respectueusement,
E. R. SARGENT, commissaire.

W. P. KELLOG,
Collecteur de douane à la Nlle-Orléans (Lne)

PROHIBITION DE VENTE.

ORDRE OFFICIEL.

Par l'ordre suivant dont nous avons reçu communication hier soir, on verra que toute vente de propriété appartenant à la ville est prohibée tant que le gouvernement civil de la cité en sera par entièrement séparé. Ainsi l'annonce relative aux terrains de bitture qui devaient se vendre à l'encan à partir du 15 février prochain, est ajournée. Voici cet ordre :

ORDRE GENERAL No 11.

Quartier-Général du Dépt de la Louisiane
Nlle-Orléans, 7 février 1866.

Il est interdit aux divers Bureaux du gouvernement municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, qu'ils soient civils et militaires, d'aliéner les biens publics appartenant à la ville, en disposer de quelque manière que ce soit, ou d'accorder aucune franchise ou aucun droit à des corporations ou aux individus, pour un terme s'étendant au delà de l'époque où le gouvernement civil de la ville pourra être reconstitué et fonctionnant conformément à la Constitution et aux lois de l'Etat ; et toute aliénation disposition ou concession faite en violation de l'ordre et du bien du gouvernement général qui pourrait être engagée et ne s'étendra pas au delà du terme ci-dessus mentionné, ou au terme qui pourrait être déterminé par l'autorité compétente.

Par ordre du major-général Canby.

WICKHAM HOFFMAN,
Aide-de-Camp.

Restitution de billets, de titres et de titres de dettes.

ORDRE OFFICIEL.

L'ordre ci-après pourvoit à la restitution de bons, de billets et autres titres de dette sujets à la séquestration d'après la loi de l'ex-Congrès Confédéré. Ces papiers seront restitués au seul réclamant sur preuve d'identité ou de titre.

ORDRE GENERAL No 21.

Quartier-général du Département de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 9 février 1866.

1 Sous l'autorité des instructions du secrétaire de la guerre, les bons, les billets et autres titres de dette payables à la ville, considérés comme propriété ennemie étrangère sous l'acte du Congrès rebelle, approuvé le 30 août 1861 et l'acte du 15 février 1862 seront restitués au premier, et prêts dans les cours et chez les réclamants agissant sous l'autorité de ces lois, seront remis à ceux qui prouveront un droit légal à leur possession, pourvu que tous telles règles qui pourront être nécessaires pour sauvegarder les intérêts des Etats-Unis.

Les demandes en restitution de ces papiers devront être faites par les propriétaires personnellement ou par des fondés de pouvoirs légalement nommés et seront accompagnées de la preuve établissant l'identité et le droit à la propriété réclamée.

Par ordre du major-général Canby.

WICKHAM HOFFMAN,
Aide-de-Camp-adjoint général.

UN ORDRE DU GÉNÉRAL CANBY.—Nous trouvons l'ordre suivant dans plusieurs journaux :

Quartier-général, département de la Louisiane,
Nlle-Orléans, 7 février 1866.

ORDRE SPECIAL, No 32.

3—Les membres des congrégations de couleur de ce département sont autorisés à exercer un contrôle absolu et complet sur les propriétés appartenant à leurs églises respectives, ainsi que les revenus pour leur usage sur le paragraphe 7, de l'ordre spécial No 119, émané de ce quartier-général, le 18 novembre 1865, et après l'élection d'administrateurs, la direction et le contrôle de propriétés qui auront été ainsi conférés ou exposés en vertu des susdits ordres, les administrateurs nommés en vertu conformément aux lois de l'Etat de la Louisiane qui défendent leur dévolution du pouvoir des propriétés, seront crédités à ces administrateurs ; et les administrateur qui seront maintenant en possession, transféreront aux administrateurs ainsi nommés, sur ordre de l'officier commandant ce district, tout l'autorité de cet ordre, tous les droits, intérêts et privilèges, directs ou indirects, se rapportant au contrôle et à la direction de la propriété. Le but de cet ordre, et de l'ordre du 18 novembre est que les congrégations de couleur soient les détenteurs indépendants de tout contrôle des sectes blanches et soient libres de adopter une église chrétienne selon leur choix, leur jugement.

Tout ce qui, dans les lois de l'Etat de la Louisiane, prohibe l'incorporation des sociétés de personnes de couleur organisées dans un but religieux et scientifique, est déclaré nul et non avenu.

Par ordre du major-général

E. R. S. CANBY.
WICKHAM HOFFMAN, A. A. G.

Officiel :
NATHANIEL BERRANG,
1er lieut. A. A. A. Gén.

Les généraux Weitzel et Clark sont arrivés ici hier matin, des frontières de Texas, par le Rio Grande où tout était calme au moment de leur départ.

Le général Weitzel part aujourd'hui pour Cincinnati.

THEATRE DE L'OPERA.—Nous rappelons à tous nos lecteurs que c'est ce soir que la troupe française, avec la direction de M. Raynolds Alexis, fait son début au théâtre de la rue Bourbon. Le spectacle choisi pour cette soirée est une comédie en 3 actes de M. Victorien Sardou, *Les Pattes de Mouche*, œuvre pleine de verve, de finesse et d'entrain, et un amusant vaudeville en un acte *Mon Ironnie*. Plusieurs des premiers sujets de la troupe doivent faire leurs débuts dans les principaux rôles, et comme les rôles secondaires sont confiés à d'autres artistes de la troupe qui ont les premiers rôles dans d'autres emplois, nous devons nous attendre à voir ces ouvrages joués d'une façon fort satisfaisante.

Nous espérons que le public et nos lecteurs libéraux nous pardonnent pour cette troupe française, la première qui fasse son apparition sur notre scène depuis 1861, et que les recettes permettront à M. Alhaiza et à ses artistes de prolonger leur séjour parmi nous.

CHRONIQUE LOCALE.

ENVOYANT PAR ACCIDENT.—Hier, après-midi, un convoi funèbre allait sortir de l'angle des rues Victoire et Espagne ; un monsieur qui se trouvait dans le quartier, s'est précipité pour l'accueillir en lui disant qu'il allait le prendre avec lui. Quelques instants après, un autre convoi, plusieurs personnes qui se trouvaient dans le quartier, parurent plus en mesure qu'auparavant, [illegible] le convoi l'occupât et le conduisirent au cimetière. Les témoins de cette méprise ne peuvent [illegible] de l'après-midi.

BLESSÉ.—Un homme dont on ignore le nom a été une chute, hier, dans la rue des Mariés ; il s'est frappé la tête contre le pavés du ruisseau et a été dans transporté à l'hôpital de charité.

DEVANT LA PREMIERE COUR.—Joseph Brodie a été amené devant le Recorder pour qu'il avait mal un conducteur [illegible] ; il a été condamné en conséquence pour [illegible] de la première Cour de District.

—C. W. Hendrick est arrêté par le même magistrat. Il est accusé de [illegible] Wm. Donnelly. Cautionné à [illegible] cents piastres.

—M. Smith, employé de l'Hôtel St. James, a été traduit devant le Recorder pour avoir battu Walter Martinez. Il n'est pas encore complété de ces administrateurs ; et les administrateur qui seront maintenant en possession, transféreront aux administrateurs ainsi nommés, sur ordre de l'officier commandant ce district, tout l'autorité de cet ordre, tous les droits, intérêts et privilèges, directs ou indirects, se rapportant au contrôle et à la direction de la propriété. Le but de cet ordre, et de l'ordre du 18 novembre est que les congrégations de couleur soient les détenteurs indépendants de tout contrôle des sectes blanches et soient libres de adopter une église chrétienne selon leur choix, leur jugement.

Tout ce qui, dans les lois de l'Etat de la Louisiane, prohibe l'incorporation des sociétés de personnes de couleur organisées dans un but religieux et scientifique, est déclaré nul et non avenu.

Par ordre du major-général

E. R. S. CANBY.
WICKHAM HOFFMAN, A. A. G.

Officiel :
NATHANIEL BERRANG,
1er lieut. A. A. A. Gén.

Les généraux Weitzel et Clark sont arrivés ici hier matin, des frontières de Texas, par le Rio Grande où tout était calme au moment de leur départ.

Le général Weitzel part aujourd'hui pour Cincinnati.

THEATRE DE L'OPERA.—Nous rappelons à tous nos lecteurs que c'est ce soir que la troupe française, avec la direction de M. Raynolds Alexis, fait son début au théâtre de la rue Bourbon. Le spectacle choisi pour cette soirée est une comédie en 3 actes de M. Victorien Sardou, *Les Pattes de Mouche*, œuvre pleine de verve, de finesse et d'entrain, et un amusant vaudeville en un acte *Mon Ironnie*. Plusieurs des premiers sujets de la troupe doivent faire leurs débuts dans les principaux rôles, et comme les rôles secondaires sont confiés à d'autres artistes de la troupe qui ont les premiers rôles dans d'autres emplois, nous devons nous attendre à voir ces ouvrages joués d'une façon fort satisfaisante.

Nous espérons que le public et nos lecteurs libéraux nous pardonnent pour cette troupe française, la première qui fasse son apparition sur notre scène depuis 1861, et que les recettes permettront à M. Alhaiza et à ses artistes de prolonger leur séjour parmi nous.

AUTRES NOUVELLES DU RIO GRANDE.

Nous trouvons dans une correspondance, adressée de Brazos Santiago au *True Delta*, les nouvelles additionnelles qui suivent :

Après le départ des troupes licenciées, il ne restait plus dans le voisinage de Brazos que deux régiments de troupe de couleur ; le 25me et le 26me d'infanterie. Les généraux Weitzel, Sheridd et Clark, licenciés également, s'en étaient par le St-Mary.

Le col. Brown a pris le commandement à Brownsville.

Le maj. gén. H. G. Wright y a établi son quartier-général.

Un système rigide d'investigation a été inauguré, et les rapports seront les avec un grand intérêt par le public.

Un autre horrible attentat a eu lieu hier soir dans la prairie de Jack-Ass sur la personne de trois officiers, à quelques milles de Brownsville. Ces officiers, qui sont le capt Murray, le capt. Cook et le lieut. Pergiens, appartiennent au 9me d'infanterie de couleur. A 10 heures, de matin, les victimes vivaient encore. On croit que le capt. Murray succombera. On dit que les assassins sont Mexicains. La cavalerie est à leur recherche. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que le capt. Cook est président de la cour qui siège maintenant à Brownsville pour juger quelques uns des plus dangereux assassins du pays.

La bon ordre règne à Bagdad. Le col. Kodolch, commandant de place en ce moment, se fait beaucoup d'ami parmi les habitants, et les affaires reprennent.

On rapporte aujourd'hui ce qui suit : Il y a une semaine, un courrier avait été envoyé de Brownsville, par le Géo. Weitzel, avec d'importantes dépêches du Nord. Par le télégraphe, on a bientôt su que le soldat, porteur de ces dépêches, n'était jamais arrivé à la destination. On a fait des recherches actives, et seulement ce matin le corps du malheureux soldat a été découvert perdu par le cou dans un chêne. Il était être mort depuis une semaine. Sa selle, sa bride et ses éperons étaient tout près. Ses dépêches, évidemment, lui avaient été enlevées. On n'a encore rien trouvé qui pût mettre sur les traces de ce crime diabolique.

Il a été connu, à environ 15 milles de Brazos, sur la route de Brownsville ; à un mille au-delà de Half-Way House, lieu d'où l'on a tiré souvent sur les voyageurs.

Le Géo. H. G. Wright a, en conséquence, prohibé le port d'armes à moins de permission spéciale, et ceux qui enfreindront cet ordre seront sommairement punis. Des escadrons de cavalerie sont maintenant à la poursuite des assassins.

MODIFICATIONS DANS LES IMPOTS.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* du 31 janvier :

Le Congrès a été mis avant hier d'une importante question financière qui aura pour effet, nous l'espérons, de détourner son attention des intérêts exclusifs de la race noire pour la ramener aux soins, beaucoup plus importants, suivant nous, de la race dont ses membres tiennent leur mandat. Conformément à une résolution votée pendant la dernière session, la commission des taxes a soumis à la Chambre des Représentants un rapport relatif à la simplification du système actuel des contributions. Ce document, élaboré avec beaucoup de soin, contient un revue des différents systèmes d'impôts des nations européennes, signale les vices de système actuellement en vigueur aux Etats-Unis et indique les conclusions basées sur l'expérience du passé, et de nature à simplifier les rouages de la perception en même temps qu'à rendre les impôts moins onéreux et moins lourds à supporter par le peuple. La longueur de ce document nous empêche de le reproduire en entier ; nous nous contenterons de signaler les réformes qu'il propose et dont l'adoption paraît certaine.

Nous commencerons par le chapitre des réductions dont le pour ainsi dire chatouille agréablement l'oreille du contribuable et suffit pour éveiller tout d'abord ses sympathies en faveur du projet de loi.

1o—Exemption de tout impôt, sur les revenus au dessous de $1,000.

2o—Réduction de la taxe sur les esprits distillés de $2 à $1.

3o—Abolition des taxes prélevées sur les objets d'habillements, souliers, bottes, etc., fabriqués à façon.

4o Rappel de taxes préleves sur les fers en gueuses, le charbon de terre et le pétrole brut.

5o Rappel des taxes prélevées sur les livres, les revues, les pamphlets et autres publications.

6o Réduction de 50 p. c. sur les taxes perçues sur les matières de fabrication américaines en général.

7o Rappel de toutes les taxes prélevées sur la réparation des machines, des navires, des voitures, etc.

8o Réduction des taxes perçues sur les ventes des agents de change de $2 par $1000 à $1 par $1000.

9o Rappel de toutes les taxes prélevées sur l'argenterie, les voitures, les montres, les pianos, les yachts de plaisance, les jeux à usage particulier,—les billards exceptés.

Pour obtenir un déficit qui ces réductions produiraient dans le budget, la commission propose les mesures suivantes :

1o Elévation de l'impôt sur le cotonbrut de 1 cents à 3 cents par livre, à partir du 1er juillet 1866. Cet impôt ne serait pas perçu dans les Manufactures où le coton a été écoulé, mais dans les manufactures où il est employé et dans les entrepôts d'où il doit être expédié à l'étranger. Aucun navire chargé de coton ne recevrait ses papiers d'expédition sans que les expéditeurs aient produit des certificats du fabricant ou certificat en forme du percepteur des contributions. La commission propose en outre d'exonérer de taxe tissus de coton diffusant 2000 lignes au pouce et prêts dans les cours et chez les négociants agissant sous l'autorité de ces lois, seront rendus à leurs propriétaires sans droit quelconque de cinq cents par livre serait prélevé sur tous les tissus importés.

2o. Elévation des contributions perçues sur le café moulu et sur les produits qui servent à adulterer le café, de un cent à deux cents par livre. Elévation à $50 de la patente des procureurs de chicorée, et à $100 de celle des fabricants de café falsifié ou de produits imitant le café.

3o. Remplacement de l'impôt de 3 p. c. perçu sur les recettes brutes des chemins de fer et de la levée en un moyen d'exciter l'opinion sur toutes les terres affectées, protégées par les levées. Dépend sur le bureau.

Un autre amendement de M. McCoskey porte que les diverses sections de ces commissions de levée ne prendront pas plus de 30 jours en un an.

Le bill ainsi amendé est lu une seconde fois et obtient 50 voix contre 50.

La Chambre s'ajourne à lundi.

FRUITS ET NOIX.—Le maison Weller, Chen & Co, rue Poydras, Nos 24 et 26, offre à vendre un magnifique assortiment de raisins de diverses provenances, de citrons de Livourne, figues de Smyrne, amandes de Tarragone et de Sicile, noix de Brésil, prunes d'angoisse, prunes allemandes et beaucoup d'autres fruits rares. Tous ces articles sont offerts au plus bas prix du marché.

Nous recommandons vivement notre ami et ancien M. Oscar BORIS, pharmacien-chimiste, vient d'ouvrir, au No 46 rue Royale, une officine de pharmacie, sur un plan nouveau, à l'instar des grands établissements de ce genre de la France. M. Boris, un des plus savants pharmaciens de la capitale, connaissant les dernières découvertes scientifiques importantes qui lui ont été faites dans l'industrie pharmaceutique, qui vient nous en faire profiter, et nous pouvons dès maintenant nous féliciter d'avoir un pharmacien de plus dans notre ville.

Nous apprenons que le général Weitzel et Clark sont arrivés ici hier matin, des frontières du Texas, par le Rio Grande où tout était calme au moment de leur départ.

Le général Weitzel part aujourd'hui pour Cincinnati.

THEATRE DE L'OPERA.—Nous rappelons à tous nos lecteurs que c'est ce soir que la troupe française, avec la direction de M. Raynolds Alexis, fait son début au théâtre de la rue Bourbon. Le spectacle choisi pour cette soirée est une comédie en 3 actes de M. Victorien Sardou, *Les Pattes de Mouche*, œuvre pleine de verve, de finesse et d'entrain, et un amusant vaudeville en un acte *Mon Ironnie*. Plusieurs des premiers sujets de la troupe doivent faire leurs débuts dans les principaux rôles, et comme les rôles secondaires sont confiés à d'autres artistes de la troupe qui ont les premiers rôles dans d'autres emplois, nous devons nous attendre à voir ces ouvrages joués d'une façon fort satisfaisante.

Nous espérons que le public et nos lecteurs libéraux nous pardonnent pour cette troupe française, la première qui fasse son apparition sur notre scène depuis 1861, et que les recettes permettront à M. Alhaiza et à ses artistes de prolonger leur séjour parmi nous.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Législation de protection pour les Nègres.

UN DISCOURS DE L'EX-PRÉSIDENT PIERCE.

Satisfaction produite par le Discours de Napoléon.

Division des Terres publiques dans le Sud.

48 millions d'acres pour les Homestends.

AMENDEMENT CONTRE TOUTE INDEMNITE.

NOUVELLES D'EUROPE.

SAISIE D'ARMES A DUBLIN.

Naissance d'un prince royal en Espagne.

Ouverture du Parlement anglais.

Cornelius Châlions.

MARCHÉS DE NEW-YORK.

New York, 9 février.—Le Sénat McKenna a publié dans le *Herald* une lettre où il essaye d'expliquer les circonstances qui ont rapporté aux récentes procédures faites contre lui.

Il dit que tous les soupçons qui ont surgi sur ses plans d'expédition, tous les détails mystérieux et ridicules romanesques de son arrestation et tous les inventions de la presse sont des fictions imaginées pour exciter la curiosité ou pour quelque motif moins noble. Il s'engage à soutenir devant la Cour la justice et la légalité de sa conduite.

Washington, 8—Hénat.—M. Clark du New Hampshire a présenté un bill pour amender le système judiciaire des Etats-Unis, lequel bill a été référé au comité judiciaire.

M. Cowan a présenté une pétition pour le rappel du *Homestead Law*.

M. Howe a présenté une pétition d'une ville du Wisconsin qui engage le Congrès à ne plus perdre de temps à discuter la question de savoir si les Etats du Sud sont dans l'Union ou hors de l'Union, mais à faire une législation de protection pour les noirs et les blancs de cette section.

Et répliqua à M. Guthrie, qui avait nié que le Kentucky eût jamais été désloyal, M. Sherman a dit que les rebelles du Kentucky avaient été les plus embarrassants confédérés pendant la guerre.

New York, 9.—L'ex-président Pierce a fait une courte harangue à la convention démocratique de N. Hampshire. Il a approuvé la politique du président Johnson ainsi que son message annuel et a dit qu'il était charmé de mettre encore collaborateurs dans cette noble tâche tous ceux qui désirent la restauration immédiate des Etats du Sud dans leurs droits et qui veulent réunir leurs efforts pour amener tout ce qui peut être nuisé dans l'intérêt de notre pays commun.

Une dépêche de Washington au *Herald* importe que le bureau du commissaire du Revenu de l'intérieur doit être aboli, attendu qu'on ne paye presque plus rien au bureau de Washington.

On doit rétablir un bureau pour le rachat de billets coupés ou déchirés.

Une correspondance du *Commercial* dit que le discours de Napoléon a donné une satisfaction générale. La neutralité la plus étricte sera continuée par notre gouvernement. La lutte entre Maximilien et Juarez devra être décidée seulement par les Mexicains sur le sol du Mexique.

Wilmington, 9—Des ordres ont été reçus pour discontinuer le maintien du district militaire. On pense qu'il sera bientôt compris dans le district de la Virginie et de la Caroline du Nord.

Le lieutenant Locking, du 20e de cavalerie des Etats Unis, qui commandait notre poste, a été mis sous arrêt rigoureux ; il est accusé d'avoir mal approprié les fonds publics.

Louisville, 9—Pas de changements sur les cours de la farine, la consomme est en demande, bbl $1 90 ; maïs, tangiblement à 33 cts ; coton languissant et prix nominaux ; pore sale 29, cochons vivants 12 1/2 à 13 cents ; graines 18c.

NOUVELLES D'EUROPE.

New York, 9.—Le steamship *Australian*, partit de Liverpool le 26 et de Queenstown le 27 du mois dernier, vient d'arriver et apporte des nouvelles d'Europe de deux jours plus récentes

Lord Monck, gouverneur-général du Canada, est du nombre des passagers.

La peste continue à exercer ses ravages sur le bétail, et va en augmentant. Il y a en plus de dix mille cas durant la semaine dernière.

Les *Fenians* augmentaient en nombre, chaque jour, dans la ville de Dublin. La police a saisi nombre de fusils à baïonnette à la Large Orange. Elle a également mis la main sur des armes, à Belfast.

Un navire qui était sur le point de partir de la Tamise pour le Pérou a été détenu à la demande du consul espagnol, qui allègue que ce navire est destiné à courir sur les navires marchands espagnols, en se couvrant du pavillon chilien.

L'ancienne médaille de la Banque de France est encore de trois millions 750,000 francs durant la semaine.

La reine d'Espagne vient d'accoucher d'un garçon.

Le général Prim, avec 800 hommes de cavalerie, est entré à Barrancas, Portugal, et a déclaré son intention de livrer ses chevaux et leurs armes contremands au commandant.

L'adresse du sénat espagnol à la reine exprime que le peuple qui fut éprouvé les hostilités chilienne et la confiance que le gouvernement fera respecter l'honneur et la dignité de l'Espagne.

L'Angleterre a refusé les suggestions de la France sur la tenue d'une conférence à propos de la question de Shleswig Holstein.

Une dépêche au *Post* dit que le bill voté par la Chambre des Représentants, divisant les terres publiques dans les Etats du Sud, convertit 48,000,000 d'acres en Homestends.

Le comité judiciaire de la Chambre rapporta bientôt un autre amendement à la constitution, prohibant toute indemnité pour les esclaves émancipés dans les Etats du Sud.

Le Parlement anglais devait être ouvert le 6 février par la reine en personne.

Le Fleur nouvre de l'hostilité pour les Américains durant une mesure dissimulée, et qu'un bill qui s'occupe seulement de franchise ne mérite pas le nom de bill de réforme.

Liverpool, 27—Les ventes de coton aujourd'hui ont été de 6,000 balles. Les prix étaient irréguliers à la clôture et généralement plus bas.

Les récoltes et les provisions sont calmes.

Londres, 27 janv—Consolidés 87—Obligations américaines plus faciles, 5-20 à 66 1/4.

La sucre se vend aux prix cités.

Les rentes françaises sont fermes à 69f. 55c.

On rapporte que les corsaires chiliens avaient pris devant Valencia et désarmaient la chasse aux navires côtiers. Les bâtiments espagnols les dénoncent comme des pirates.

Liverpool, 27—Beurf ferme, prix calmes ; porc nouveau américain 67s 6d 90s 3d, bacon en hausse de 1s ; saindoux en faible demande à 72s 3d ; mais en bonne demande à 70s 3d.

New York, 9 — Le marché sur les approvisionnements de coton a fermé lourdement à 46c pour le middling ; farine plus ferme pour les bonnes qualités ; whiskey $2 26, porc $29 12 1/2 ; cochons inactifs à 12 3/4c-18 1/4c, sterling 107 3/8. L'or a fermé à 139 3/4.

(*Autres Dépêches*)

New York, 9 février.—Une dépêche de Washington à la *Tribune* dit qu'un bureau d'officiers se réunira bientôt à Washington, le 10 mars, ou bientôt après, pour décider quelle forme et quel uniforme des armes à feu françaises il faudrait adopter comme modèle pour les fusils d'infanterie ; et aussi quelle forme et quel calibre pour des carabines de cavalerie ; aussi, quel modèle à suivre pour convertir les fusils déjà fabriqués d'armes à canon rayé. Quelques présumés pour armes comme modèle, en devra dire le plus juste prix. En cas d'adoption toutes les facilités seront données pour faire des expériences. Le major-général Hancock est le plus actif officier du bureau.

Une dépêche de Washington à la *Tribune* dit que le sénat vote le bill en faveur des veuves en réponse à l'invitation de Grant : "Le général Butler a l'honneur de refuser l'invitation du lieutenant-général Grant. Le général Butler se désire pas maintenant faire plus ample commentaire."

Le colonel Rowland a notifié au gouvernement que la Compagnie du chemin de fer du Pacifique est sur le point de commencer les travaux de la ligne. Des listes de souscription seront bientôt ouvertes dans tout le pays.

L'exécution de John Hackett, pour meurtre, a eu différée, un délai ayant été accordé pour permettre de saisir à la Cour Suprême.

Maison Stewart a été convoquée devant la Cour de District de Brooklyn, de contrefaçon en matière de circulation de papier.

Le nombre des morts de la fièvre jaune a été très connu, a été tué à Montréal, mercredi.

New York, 9.—Un correspondant de Buenos Ayres écrit que la peste des troupes du Paraguay qui avaient été vaincu à Brego par le pays de l'Uruguay, a été suivie de la retraite précipitée des troupes qui restaient sur leur propre territoire et de celle de toutes les forces qui occupaient Corrientes.

La concentration des forces alliées de terre et de mer était en voie de progrès qu'elles devaient faire le 25 janv. une grande attaque combinée avec 45,000 hommes et 20 vapeurs de guerre contre la forte place du Paraguay, Humaita, située sur les bords du Paraguay.

Cette place, défendue par plus de 100 gros canons est difficile à approcher à cause des chaînes qui traversent la rivière et qu'on suppose fixées à Rhetos, 5k. environ. Cette chaîne consiste de 15,000 à 20,000 hommes et une flotte considérable combinera son mouvement de manière à ajouter une grande force à la défense de cette ville de guerre.

Le marché des alliés pourraient les Paraguayens qui se retirent vers le Paraguay par Corrientes et Corrientes, en faisant [illegible], dans une région presque inhabitée, est décrite comme horrible de difficulté et comme de [illegible] nombreux. Des [illeg